

ANNONCE IMPORTANT

A l'attention des candidats citoyens étrangers

Suite à l'adresse du Ministère de l'Éducation et de la Recherche Scientifique, le Centre National de Reconnaissance et Equivalence des Diplômes no. 42286/01.07.2015, on vous informe que pour le dossier de candidature pour l'admission en 1ere année, année académique 2015/2016, étude payant, **il n'est plus obligatoire la déposition du Diplôme de Baccalauréat, en original.**

Au dossier de candidature doivent être déposés, **en original, deux exemplaires copie légalisées du Diplôme de Baccalauréat, plus tous les documents demandés conformément aux instructions postées sur le site de l'Université,** sauf le Diplôme de Baccalauréat en original.

Affiché aujourd'hui, le 3 juillet 2015